

Adopté

Procès-verbal
Du conseil d'établissement
Collège des Compagnons
Séance du 25 octobre 2023, à 19 h 30
Bibliothèque (local D230)
3643, avenue des Compagnons, Qc G1X 3Z6

Sont présents : Monsieur Maxim Pilote, directeur
Madame Cynthia Cliryx, vice-présidente
Madame Gésébelle Fortin, secrétaire
Madame Cindy Marcoux, parent
Madame Marie-Sophie Ivers, enseignante
Monsieur Louis Migotto, enseignant
Monsieur Dany Houde, parent
Madame Sarah Garneau, enseignante
Madame Carine Turcotte, professionnelle
Madame Isabelle Poulin-Fiset, enseignante
Monsieur, Louis Royer, élève vice-président de l'AGEC
Madame, Jade Tremblay, élève présidente de l'AGEC
Madame Sonya Trudeau, parent

Sont absents : Monsieur Stéphane Lapierre, président
Madame Mélanie Boulanger, parent
Monsieur Christian Lavoie, parent

Est invitée : Monsieur Laurence Berryman, observateur

Agit comme secrétaire : Gésébelle Fortin

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Cliryx procède à l'ouverture de l'assemblée et remercie les gens de leur présence.

Monsieur Pilote apporte une précision concernant la rédaction du procès-verbal de la rencontre. Si les membres sont consentants, la rencontre sera enregistrée uniquement pour permettre la production du procès-verbal et qu'il sera détruit tout de suite après. Ceci pour permettre d'avoir les bons mots utilisés et qu'il soit ainsi conforme aux échanges.

Madame Cindy Marcoux fait remarquer qu'au Campanile, cela était inscrit dans les règles de régie interne. En encadrant la pratique de 30 jours.

Monsieur Pilote demande si on doit en faire un ajout comme point à traiter dans l'ordre du jour.

Madame Marcoux suggère que cela soit ajouté comme point dans l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

Monsieur Pilote mentionne que l'accord verbal sera suffisant étant donné que cela faisait déjà partie de la pratique interne lors des rencontres. Toutefois, si des gens veulent faire cesser l'enregistrement, ils peuvent en faire la demande à tout moment de la rencontre.

Comme il n'y a personne qui s'objecte à l'enregistrement de la rencontre, il est accepté à l'unanimité de permettre à Mme Fortin de procéder ainsi à des fins de rédaction du procès-verbal.

2. INTERVENTION DU PUBLIC

Aucune intervention du public.

3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. INTERVENTION DU PUBLIC
3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 SEPTEMBRE 2023
5. APPROBATION DES SORTIES ÉDUCATIVES ET DES VOYAGES
6. FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
7. ADOPTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023-2024
8. PRÉSENTATION DE LA PRÉVISION DE CLIENTÈLE 2023-2024
9. INFORMATION DE L'AGEC
10. INFORMATION DU PRÉSIDENT
11. INFORMATION DE LA TRÉSORERIE
12. INFORMATION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS
13. ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP)
14. INFORMATION DE LA DIRECTION
15. QUESTIONS ET DEMANDES DES MEMBRES
16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Madame Cliryx fait la présentation de l'ordre du jour et demande s'il y des points qui doivent être ajoutés.

Monsieur Pilote fait la demande à Madame Fortin de corriger le point 8, en modifiant l'année 2023-2024 par 2024-2025.

Il est proposé par madame Carine Turcotte appuyée par monsieur Louis Migotto et résolu d'adopter à l'unanimité l'ordre du jour tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

Madame Cliryx mentionne qu'au point 4, Règles de régie interne, chapitre 5 deuxième phrase. Il y a un « il » de trop dans la phrase.

Madame Cliryx fait remarquer qu'une personne était présente lors de la rencontre, mais que son intervention n'est pas mentionnée dans le procès-verbal.

Madame Fortin lui répond qu'après relecture de ses notes, la personne ne mentionnait rien qui nécessitait de paraître au procès-verbal.

Madame Marie-Sophie demande s'il est possible d'éviter de faire l'énumération en détail des sorties éducatives pour permettre à Madame Fortin de sauver du temps lors de la rédaction du procès-verbal.

Monsieur Pilote explique que les formulaires de demandes de sorties éducatives sont consignés dans un cartable et qu'ils peuvent être ainsi consultés.

Monsieur Houde demande que ceux-ci soient numérisés et consignés sur le site Internet. Certains membres lui disent qu'ils sont déjà numérisés et dans les fichiers du conseil d'établissement. Il suggère d'inscrire uniquement les titres des sorties.

Madame Carine Turcotte propose de consulter les anciens procès-verbaux pour voir comment cela était présenté.

Madame Marcoux indique que s'il y a un débat concernant une sortie éducative, alors celle-ci pourra être inscrite dans le procès-verbal. Monsieur Pilote apporte une précision en mentionnant qu'outre les informations usuelles comme le coût des sorties et autres éléments de base, celles-ci ne devraient pas être détaillées dans le procès-verbal, mais que si des délibérations et des débats sur l'idéologie de la sortie, alors celle-ci sera alors inscrite de manière plus détaillée.

Les membres expriment leur accord avec cette proposition.

Il est proposé par madame Marie-Sophie Ivers appuyée par madame Carine Turcotte et résolu d'adopter à l'unanimité le procès-verbal tel que présenté.

5. APPROBATION DES SORTIES ÉDUCATIVES ET DES VOYAGES

Madame Cliryx fait la présentation des sorties éducatives :

- Voyage à Toronto Protic 2;
- Rando Plein air à la Base Plein air de Sainte-Foy (a eu lieu);
- École de cirque
- Théâtre Le Trident
- Voyage Toronto-Niagara
- Voyage à Boston - Visite culturelle
- Campagne de financement par la vente de produits;
- Voyage à Philadelphie Protic – 5 jours
- Musée de la Civilisation (sortie en milieu culturel)
- Visite de Réno-jouet (Club parascolaire)

Demande de Madame Mondoux concernant le besoin d'accompagnateurs pour les voyages. Monsieur Pilote mentionne que le ratio enseignants – élèves est correct, ce qui fait que les parents n'ont pas besoin d'accompagner les élèves.

Monsieur Pilote explique que pour les voyages, il y a des campagnes de financement, mais que celles-ci ne sont pas obligatoires, que les parents pourront payer le coût du voyage en entier ou participer à la campagne de financement pour permettre de diminuer le coût qu'ils auront à payer.

Il est proposé par monsieur Dany Houde appuyée par madame Carine Turcotte et résolu d'adopter à l'unanimité les activités éducatives présentées.

6. FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Monsieur Pilote rappelle le suivi de la formation aux membres, car Monsieur Lapierre doit faire une reddition de compte, donc il pourra poser la question aux membres afin de savoir où ils en sont rendus dans leur cheminement.

Monsieur Pilote mentionne que les liens pour la formation ont été transmis le 10 octobre 2023 par courriel. Madame Cliryx indique qu'elle ne semble pas l'avoir reçu. Elle fera la vérification et si elle ne l'a pas eu, elle demandera à Madame Fortin de lui retourner le courriel en question.

7. ADOPTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023-2024

Présentation du budget de fonctionnement du Collège des Compagnons par Monsieur Pilote de manière détaillée. Il dit que si les gens ont des questions, il ne pourra pas peut-être pas répondre pour le moment, mais qu'il pourra revenir avec la réponse plus tard après avoir fait la recherche de l'information demandée.

Monsieur Louis Migotto demande combien le gouvernement donne d'argent au privé. Monsieur Pilote lui répond que c'est le 9 dixième du montant par élève.

Madame Mondoux demande quel est l'indice de défavorisation du Collège. Quelqu'un trouve l'information sur Internet et mentionne qu'il est de 2,97.

Monsieur Migotto pose la question concernant la pertinence d'avoir une école uniquement dédiée à la francisation. Monsieur Pilote explique qu'il y a déjà De Rochebelle qui a cette vocation parmi les formations offertes aux élèves et que pour répondre à la demande, il y a ajout d'unités de salle de cours au Centre Marie Rollet. Au Collège se sont plus des mesures d'intégration qui sont mises en place.

Madame Trudeau demande si le Collège accepte le don de livres. Monsieur Pilote explique que oui, mais que souvent, cette initiative doit faire l'objet d'un triage, car certains livres ne conviennent pas à la clientèle étudiante et ne correspondent pas aux critères de la bibliothèque.

Monsieur Pilote mentionne que le budget de fonctionnement est de 2 457 404 \$. C'est un budget équilibré qui est présenté en début d'année. En fin d'année, on

devrait être en équilibre au Collège des Compagnons. Le Collège ne dégage pas de surplus, mais elle n'est pas en déficit non plus.

Il est proposé par madame Cindy Marcoux appuyée par madame Isabelle Poulin-Fiset et résolu d'adopter à l'unanimité le budget de fonctionnement tel que présenté.

8. PRÉSENTATION DE LA PRÉVISION DE CLIENTÈLE 2024-2025

Monsieur Pilote présente la prévision de la clientèle selon le point de vue gouvernemental et celui du Centre de services scolaires.

Madame Mondoux demande si c'est le gouvernement qui établit la prévision ou le Centre de services scolaires. Monsieur Pilote répond que c'est le ministère de l'Éducation qui fait les calculs reliés aux prévisions selon divers critères, mais ne tient pas compte de l'immigration. Par contre, il tient compte de la prévalence des déménagements sur le territoire.

Le Ministère ne peut pas savoir quel est le taux d'immigration sur le territoire et ne sait pas non plus le nombre d'enfants qui sont immigrants, ni les besoins qu'ils ont pour leur intégration.

Après le 30 septembre, l'enfant qui arrive au Collège ne vient pas avec le financement associé à l'élève ce qui n'engendre pas de surplus, mais qui peut engendrer un dépassement de coût. De plus, il n'y a pas de rajustement en fin d'année.

Le Ministère selon la superficie de l'établissement prévoit que la capacité d'accueil est de 2030 élèves à 100 % et de 1728 places à 85 %. 1462 élèves au Collège au 30 septembre 2023.

Le Centre de services scolaires a fait une demande auprès du Ministère pour la construction d'une nouvelle école secondaire. Mais de là à ce qu'elle soit construite, ça prend quelques années, ce qui fait que l'on devra prévoir des mesures alternatives pour combler les services auprès de la clientèle qui augmente.

9. INFORMATION DE L'AGEC

Discussion concernant certains bris matériel dans l'école.

Idées d'activités :

- Midi show -Faire découvrir les talents dans l'école.
- Activité pour l'Halloween
- Boîte à idée – google form pour avoir une idée de ce que les élèves aimeraient avoir en général
- Coupe de soccer – faire une coupe à l'école (équipe par grade ou mixte)

Application Discord : Création d'un groupe d'entraide à l'aide de vidéo, dans le style Allô prof.

Semaine de la culture : Il y avait des problèmes avec l'organisation.

10. INFORMATION DU PRÉSIDENT

Le président étant absent, il n'y a pas d'information.

11. INFORMATION DE LA TRÉSORERIE

Monsieur Houde mentionne qu'il n'y a pas d'information concernant la trésorerie.

12. INFORMATION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Aucune information.

13. ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP)

Rencontre prévue prochainement, il devrait il y avoir des informations lors de la prochaine rencontre du CÉ.

14. INFORMATION DE LA DIRECTION

Monsieur Pilote mentionne qu'il y a eu une délégation belge qui est venue visiter le Collège des Compagnons, pour connaître notre mode de fonctionnement et nos programmes. Information mentionnée sur le site Intranet.

Monsieur Pilote annonce qu'il y aura au cours de la semaine suivante un article qui paraîtra dans le Journal de Québec, concernant le Palmarès des écoles secondaires, classement au 3^{ème} rang au Québec du Collège des Compagnons.

15. QUESTIONS ET DEMANDES DES MEMBRES

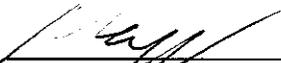
Monsieur Migotto pose la question concernant la grève, si elle aura bien lieu le 6 novembre 2023.

Monsieur Pilote mentionne que les syndicats doivent annoncer la grève 7 jours à l'avance, afin que les parents puissent être prévenus.

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Carine Turcotte appuyée par madame Cyndi Mondoux de lever la séance.

Lever de la séance à 21 h 38



Maxim Pilote, directeur



Cynthia Cliryx, vice-présidente